



PHIL HOGAN

MEMBER OF THE EUROPEAN COMMISSION
AGRICULTURE AND RURAL DEVELOPMENT

Rue de la Loi, 200
B-1049 Brussels
Tel. +32-2 295 52 86
phil.hogan@ec.europa.eu

Bruxelles,
A(2015)

21 DEC. 2015

Messieurs,

Je vous remercie pour votre courrier du 20 octobre 2015 dans lequel vous évoquez un retour positif de notre entrevue du 8 octobre avec vos collègues.

A votre demande de clarifications sur certains points, je tiens à vous apporter les informations complémentaires suivantes:

Le plan Juncker prévoit un fond européen pour les investissements stratégiques (EFSI). Ce dernier soutiendra les investissements stratégiques dans des domaines tels que les infrastructures, l'éducation, la recherche et l'innovation, ainsi que le financement à risque de petites entreprises. Les petites exploitations agricoles sont effectivement couvertes par ce dernier volet.

Concernant la fièvre catarrhale, je peux vous assurer que ce point fait l'objet d'une grande attention de la part de mon collègue chargé de la santé et de la sécurité alimentaire. Lors de la réunion des chefs des services vétérinaires des Etats membres du 11 novembre dernier, sous présidence luxembourgeoise, certaines positions ont été réitérées.

Les règles communautaires en matière de fièvre catarrhale restent fondées sur des mesures respectant les principes de flexibilité, de proportionnalité et de subsidiarité et elles sont basées sur une surveillance, une régionalisation et un soutien en termes de vaccination.

Tout changement significatif de politique, en particulier le déclassement de la fièvre catarrhale comme maladie sujette à notifications et à l'application de mesures communautaires, devrait être fait durant la préparation d'actes secondaires. Ces derniers devraient suivre l'adoption du nouveau règlement de l'Union Européenne (UE) sur la transmission des maladies animales (loi sur la santé animale) pour lequel un accord politique est intervenu le 1^{er} juin 2015.

*M. Jean-Claude Lenoir, Président de la Commission des Affaires Economiques
M. Jean Bizet, Président de la Commission des Affaires Européennes
15, rue Vaugirard
F - 75291 Paris*

Concernant le secteur laitier et ma mention d'une aide de 3 centimes par litre, je faisais référence à la prime laitière (valeur de 3.55 c/kg depuis 2007) qui a été introduite comme compensation à la réduction des prix d'intervention lors de la réforme de la PAC en 2003. En ce qui concerne la crise de 2009, un soutien spécifique aux producteurs laitiers avait été accordé sous la forme d'une enveloppe financière mise à la disposition des Etats membres. Dans le cadre des difficultés actuelles que connaît le secteur de l'élevage, un ensemble de mesures pour une valeur totale de 500 millions d'euros a été adopté. Outre les outils de stabilisation de marché mis en œuvre, l'augmentation du budget disponible pour des actions de promotion, et les dispositions visant à améliorer la situation financière des producteurs, une aide exceptionnelle a été mobilisée sous forme d'enveloppes financières mises à la disposition des Etats membres.

En ce qui concerne la simplification, un des points majeurs de mon mandat, de nombreux éléments administratifs, en particulier sur les modalités de contrôle des parcelles agricoles et du verdissement, ont fait l'objet d'une révision durant l'année 2015. Comme la Commission s'y était déjà engagée en avril 2014, une révision de l'application du verdissement est planifiée en 2016 sur base d'une évaluation de la première année de mise en œuvre sur le terrain. Comme je l'ai déjà rappelé, cette révision concernera les Actes Délégués et d'Exécution relatifs au verdissement. Mes services analysent en ce moment les possibilités de simplification en ce qui concerne le domaine des sanctions administratives.

La définition des pâturages permanents fait partie des dispositions de l'acte de base sur la classification des parcelles qui ont un impact majeur sur l'éligibilité des terres et sur le champ d'application du verdissement. Ce sujet très sensible doit donc engager les trois institutions européennes. Concernant votre demande particulière sur l'identification des animaux, ce point fait partie de l'outil conditionnalité. Ce dernier a déjà fait l'objet de nombreux examens et révisions depuis sa mise en œuvre en 2003 dans le cadre des dernières réformes du bilan de santé et de la dernière réforme post 2013. La question de l'identification animale a été aussi considérée dans ce cadre et l'outil de contrôle et de sanction semble assez équilibré et proportionnel à ce stade.

Concernant le sujet des émissions de gaz à effet de serre, j'ai fait état en effet d'un projet de révision de la Directive établissant des Plafonds d'Emissions Nationaux (PEN). Ce dernier prévoit d'ajouter le méthane, un précurseur de la formation d'ozone, aux polluants atmosphériques déjà couverts par la Directive existante (SO₂, NO_x, NMVOC, NH₃).

Une analyse d'impact de cette proposition, qui inclut aussi une analyse détaillée des coûts pour les différents secteurs, a été présentée dans le rapport annexé à la proposition. Le rapport se trouve sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/environment/air/clean_air_policy.htm

Sur le sujet de la fin des quotas sucriers, je confirme en effet qu'un groupe de travail a été constitué réunissant des représentants des Etats membres pour anticiper les problèmes qui pourraient apparaître au terme du régime de quotas. La notion d'"atterrissage en douceur" fait référence à l'objectif de créer les conditions favorables pour le passage à la fin des quotas.

Le mandat du groupe sera de fournir les informations et analyses de marché pertinentes aux opérateurs actifs dans le secteur à des fins d'aide à la décision et de voir si certaines dispositions d'information sur les prix et les stocks doivent être maintenues.

Au sujet du point sur la Task force, la DG AGRI va mettre très prochainement en place un groupe d'experts nommé « Task Force marchés agricoles ». La tâche du groupe sera de fournir à la DG AGRI des conseils et de l'expertise en ce qui concerne le fonctionnement des marchés agricoles et la position des agriculteurs dans la chaîne alimentaire, ainsi que de formuler des recommandations, en tenant compte des défis mondiaux d'une agriculture durable. Les travaux du groupe vont démarrer prochainement.

En dernier lieu, en réponse à votre demande d'évaluation en termes d'emploi, en 2013, près de 11 millions d'exploitations agricoles continuent de fournir du travail à environ 22 millions de personnes - l'équivalent de 9,4 millions d'emplois à temps plein. En outre, l'agriculture et le secteur agro-alimentaire constituent un secteur fournissant 14 % de l'ensemble des emplois (31,3 millions) dans l'UE. L'agriculture a aussi souvent une empreinte économique forte et positive sur les autres secteurs et sur les entreprises rurales locales.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Phil Hogan', written in a cursive style.